

Votants : 80  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 novembre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

### MEDIATHEQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 2021 PROJET ARTISTIQUE "LE TAROT DES TERRITOIRES"

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

#### **Titulaires absents suppléés :**

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents excusés :**

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C54-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

#### MEDIATHEQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 2021 PROJET ARTISTIQUE "LE TAROT DES TERRITOIRES"

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans une démarche de réflexion prospective, le Parc naturel régional du Marais Poitevin, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de Communes Aunis Atlantique ont souhaité engager ensemble une action artistique sur l'avenir du Marais Poitevin afin notamment de sensibiliser les habitants à la question du changement climatique.

La création artistique du « Tarot des territoires », proposée par la compagnie Midi à l'Ouest et accompagnée par le Centre National des Arts de la Rue de La Rochelle et l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA), vise à élaborer un concept de spectacles vivants au service du débat public autour des enjeux d'avenir des territoires.

Elle a été choisie pour sa dimension artistique innovante et humoristique. Elle aboutira à la réalisation d'un spectacle sur-mesure adapté aux préoccupations locales et permettra de toucher un large public et d'impliquer les habitants à la question du changement climatique.

Cet événement permettra de :

- Sensibiliser les habitants sur la problématique du changement climatique dans le Marais Poitevin ;
- Valoriser le territoire ;
- Susciter la rencontre avec les publics ;
- Permettre une ouverture culturelle ;
- Promouvoir la création artistique ;

Le projet :

Cette création se déroulera en trois grandes phases :

- la résidence-action : une résidence d'écriture qui permettra un travail d'enquêtes locales auprès d'acteurs variés, experts, institutionnels, élus, habitants pour « nourrir » la création ;
- la finalisation et écriture du spectacle ;
- les restitutions conférences-spectacles qui consisteront à la diffusion de la restitution sous forme de six conférences-spectacles devant le public dont 3 sur le territoire de la Communauté d' Agglomération du Niortais.

Pour la mise en œuvre de ce projet commun, déroulée sur deux saisons (2020/2021), la maîtrise d'ouvrage est confiée au Parc du Marais Poitevin.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C54-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020

Rôle et engagement de chaque partie :

En tant que maître d'ouvrage du projet, le Parc naturel régional du Marais Poitevin coordonne, prépare et accompagne le travail de la compagnie sur le territoire des EPCI partenaires.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique et la Communauté d'Agglomération du Niortais accueillent et valorisent la résidence d'artistes sur l'ensemble du projet ; elles mettent en œuvre sa restitution par l'organisation sur chaque territoire de 3 conférences-spectacles.

Financement repart sur les années 2020/2021 :

<b>Création Tarot des territoires</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Résidence action	7 069 €	Parc Marais Poitevin	4 357 €
Finalisation écriture	4 000 €	CDC Aunis Atlantique	4 357 €
Restitutions spectacles	6 001 €	<b>Niort Agglo</b>	<b>4 356 €</b>
		OARA	4 000 €
Total TTC	17 070 €	Total TTC	17 070 €

Modalités techniques du financement :

2020 - la résidence action :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de Communes Aunis Atlantique verseront chacune au Parc une participation financière d'un montant de 2 356 € en septembre 2020 ;
- Le Parc s'engage à reverser à la compagnie la participation des EPCI ainsi que sa propre participation, le tout s'élevant à 7 069 €, dès perception des versements.

2021 – Finalisation et écriture du spectacle :

- L'Office artistique de la région Nouvelle Aquitaine versera une participation financière de 4 000 € directement à la compagnie Midi à l'Ouest.

2021 - Les restitutions conférences-spectacles :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais versera au Parc une participation financière d'un montant de 2 000 € après réalisation des 3 conférences-spectacles ;
- La Communauté de communes Aunis Atlantique versera au Parc une participation financière d'un montant de 2 001 € après réalisation des 3 conférences-spectacles ;

Le Parc s'engage à reverser à la compagnie la participation des EPCI ainsi que sa propre participation, le tout s'élevant à 6 001 €, dès perception des versements.

Considérant que cette dépense est budgétée sur le budget Principal, chapitre 11, fonction 3211, compte 6188 DIV4 FESTAGGLO.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'organisation du projet artistique « LE TAROT DES TERRITOIRES »,
- Approuve les modalités de financement du projet,

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C54-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention annexe.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 80  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Alain CHAUFFIER**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C54-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020